

# 3<sup>ème</sup> RALLYE D'ANJOU

Les 17 et 18 mars 2012



## **Rallye de Régularité**

Ouvert aux véhicules de + de 20 ans ou d'exception

**Brissac-Le Lion D'Angers-Angers**  
Comptant pour le Trophée R. JOUAN 2011. Coef 3

**Une journée de « Conduite - Passion »  
sur les plus belles routes  
du nord Maine et Loire**

Lion's Club Angers Roi René – 12 rue de la Préfecture 49000 ANGERS  
[s.rossignol@wanadoo.fr](mailto:s.rossignol@wanadoo.fr)  
CART HISTORIQUE - Bât C 16 Avenue Henri Bertho 44500 LA BAULE  
[carthistorique@hotmail.fr](mailto:carthistorique@hotmail.fr)

# Règlement

Cette épreuve de régularité historique réservée à des véhicules de collection est dénommée :

## 3<sup>ème</sup> RALLYE D'ANJOU

### **1 – VOITURES ADMISSIBLES**

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière, construites entre 1950 et 1991  
Ou aux véhicules modernes d'exception, à jour de toutes vérifications administratives.

### **2 – CATEGORIES**

Elles seront réparties selon deux catégories :

- Véhicules engagés en Aguerri, les 5 épreuves de la journée compteront.
- Véhicules engagés en Navigation, seules 1 épreuve de la journée comptera.

Les voitures admises seront choisies par l'organisateur qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

### **3 – EQUIPAGES ADMISSIBLES**

Tout équipage doit être composé d'un pilote titulaire d'un permis de conduire reconnu sur le territoire français et d'un ou deux équipiers, le pilote devra en plus être en possession d'une attestation médicale de non contre indication à la conduite en rallye de régularité.

Les équipages inscrits devront être présents à bord du véhicule pendant toute la durée de l'épreuve sous peine de mise hors course.

### **4 – ORDRE DES DEPARTS**

Les départs se feront de minute en minute et dans l'ordre croissant des numéros.  
Les numéros seront attribués par l'organisation.

### **5 – PROGRAMME**

10 mars 2012 : Clôture des Engagements

Samedi 17 mars : Vérifications administratives et techniques des voitures du rallye de 15 heures à 18 heures à ANGERS

Dimanche 18 mars:

07h30 : Vérifications administratives et techniques au Château de Brissac-Quincé  
08h30 : Briefing du directeur de course  
09h00 : Départ de la 1<sup>ère</sup> étape, de Brissac-Quincé  
11h00 : Arrêt à Tiercé  
12h15 : Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape au Lion d'Angers  
12h30 : Déjeuner  
14h00 : Départ de la 2<sup>ème</sup> étape du Lion d'Angers  
16h00 : Arrêt à Bécon les Granits  
17h00 : Arrivée du Rallye à Angers au grenier St Jean  
18h30 : Remise des Prix du rallye

## 6 – CONTROLES HORAIRES ET CONTROLES DE PASSAGE

**Contrôles horaires :** Les personnes en charge de ces contrôles indiqueront sur le carnet de bord, présenté par un membre de l'équipage, l'heure effective de passage de la voiture à la table de contrôle. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps donné pour parcourir le secteur à l'heure de départ du véhicule sur ce secteur. Toute différence en plus ou en moins entre l'heure réelle et l'heure idéale sera pénalisée, 30 points par minute de retard et 60 points par minute d'avance. 600 points par C.H manqué.

**Contrôles passages :** Les personnes en charge de ces contrôles devront seulement apposer un tampon sur le carnet de bord de la voiture présenté par un des membres de l'équipage. Tout tampon manquant sera pénalisé de 100 points.

**Contrôles visuels :** Des contrôles visuels seront effectués sur l'intégralité du parcours pour vérifier que les participants utilisent bien le bon itinéraire, ces contrôles visuels seront prévus et indiqués dans le carnet de route. Le participant devra indiquer sur son carnet de bord la réponse à la question qui lui est posée, question relative au lieu où il se trouve, ( nom d'une rue, d'un village, indication sur une maison, ou sur un panneau, etc. ), toute réponse fautive ou manquante sera pénalisée de 100 points.

**Contrôles de vitesse:** Des contrôles de vitesse pourront être organisés tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations. Ces contrôles pourront être effectués aussi bien par l'organisateur, que par la police ou la gendarmerie.

## 7 – SECTEURS DE REGULARITE

L'organisateur donnera aux équipages une vitesse moyenne par secteur de régularité à respecter au mieux par les équipages. Cette vitesse ne pourra excéder 50 km/h. L'organisateur peut prévoir un ou plusieurs points de chronométrage intermédiaires secrets, où il le voudra sur les secteurs de régularité.

Le chronométrage se fera à la seconde. Chaque seconde de retard, par rapport au temps imparti, entraînera une pénalité d'un point. Chaque seconde d'avance entraînera une pénalité de deux points, avec un maximum de 300 points par épreuve.

## 8 – ROAD BOOK

Un road book sera remis à chaque équipage participant au moment du départ le dimanche matin.

## 9 – APPAREILS DE MESURE

Les compteurs kilométriques et de vitesse d'origine du véhicule sont seuls autorisés.

Un seul instrument à affichage mécanique, (Halda Trip, Rétrop Trip, etc....) pourra être installé dans le véhicule sous réserve qu'il n'indique que des distances partielles et totales mais en aucune mesure des moyennes.

Ces appareils devront être conformes aux spécifications fournies par les constructeurs, sans aucune modification. L'utilisation d'appareils électroniques ou à affichage digital de type chronomètre, compteur, ou cadenceur, est admis sous réserve que ces instruments ne soient pas fixés ou branchés sur la voiture, l'utilisation de programmes spécifiques permettant la navigation et où le cadencement sur téléphone portable sont autorisés.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de vérifier et contrôler les matériels utilisés.

Toute infraction constatée entraînera une pénalité de 1500 points.

## 10-INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

**1<sup>ère</sup> infraction :** 60 points

**2<sup>ème</sup> infraction :** 300 points

**3<sup>ème</sup> infraction :** Exclusion du Rallye

## 11 – DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits est de :

**200 euros .**

Ils comprennent en plus :

- les plaques et numéros du Rallye
- les repas des 2 personnes de l'équipe le dimanche midi
- le road book, le carnet de bord, les tables de calcul
- la remise des prix et le pot de l'amitié.
- l'encadrement technique et sportif de la manifestation
- la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers

Aucune inscription ne pourra être retenue sans un chèque d'acompte de 150 €.

Pour des questions d'intendance et administratives, il est impératif de nous confirmer votre engagement au plus tard le 10 mars 2012.

Merci de nous retourner le bulletin d'inscription rempli accompagné de l'acompte, au plus vite, pour cette première édition nous limitons le nombre d'équipage à 60.

Si vous désirez d'autres informations, contactez-nous.

Sportivement.

### Organisation générale

*Lion's Club Angers Roi René*

Stéphane ROSSIGNOL

12 rue de la Préfecture

49000 ANGERS

Tél : 09 75 68 88 15

Adresse email :

[s.rossignol@wanadoo.fr](mailto:s.rossignol@wanadoo.fr)

### Organisation technique

*CART Historique*

Henri-Emile JACONELLI

Bât C 16 ave Henri Bertho

44500 LA BAULE

Tél : 02 44 07 14 04

Mobile : 06 48 07 98 20

Site internet :

[www.carthistorique.sitew.com](http://www.carthistorique.sitew.com)

Adresse email :

[carthistorique@hotmail.fr](mailto:carthistorique@hotmail.fr)

